

où j'ai lancé les dés pour un portrait de Daniel O'Connell. J'ai gagné le portrait; je l'ai encore et j'en suis fier. Je ne me sens pas pire du fait que j'ai joué aux dés. J'ai dû acheter des centaines de billets de loteries,—à des fêtes d'églises ou de sociétés religieuses, s'il vous plaît;—mais je ne m'en crois pas pire, et je ne trouve pas les sociétés religieuses à blâmer.

Je m'amuse de ce qui arrive parfois en Nouvelle-Ecosse, en particulier à Halifax, où se trouvent quelques Chinois. Ces pauvres diables se réunissent le soir, au-dessus de leurs blanchisseries, pour jouer une partie de fan-tan. Ils commencent à peine que la voiture de la geôle est à la porte, et la police les y entasse pour les amener au violon. Le lendemain, on les fait comparaître devant le magistrat stipendiaire. Cependant, à une centaine de verges, des hommes et des femmes jouent au poker, au quarante-cinq, au euchre et à plusieurs autres jeux pour de l'argent, mais on ne leur dit pas un mot, parce qu'ils sont chrétiens, je suppose. On emprisonne le pauvre Chinois qui fait une petite partie de fan-tan.

L'honorable M. McMEANS: C'est un jeu de hasard.

L'honorable M. TANNER: Est-ce répréhensible, ou non? Je vais aux courses à Ottawa et à Montréal, et j'achète un billet, je parie sur un cheval, je verse \$2, pour deux billets, ou \$1. Tout le monde, et la loi, m'approuvent. Il n'y a pas d'amende à payer, ni d'accroc à la morale. Mais si j'achète un billet sur un cheval compris dans les "sweep-stakes" irlandais, ou participant aux courses d'Epsom, ou une autre course anglaise, je deviens criminel. Je suis passible de la prison si quelqu'un me découvre. Sur quel principe se fonde-t-on, quand on permet à une association religieuse ou autre d'organiser une loterie s'il est mal d'agir ainsi? Si la loterie est répréhensible, immorale, pourquoi n'y pas mettre fin? Pourquoi faire une loi qui me permet d'acheter un billet pour une course qui a lieu à Ottawa et m'empêche de verser dix shillings pour une course anglaise? Où est la logique là-dedans? On répond que trop de gens achèteraient des billets. A mon sens, la mesure à l'étude permettrait de régulariser, de réglementer la loterie. Même, me semble-t-il, si un procureur général le désirait, il pourrait décréter une réglementation si minutieuse qu'il connaîtrait le nom de chaque acheteur de billets. A quoi bon fermer les yeux à la réalité? Tout le monde, au Canada, achète des billets de loterie, et l'argent sort du pays. Nous le savons. Des gens me disent qu'ils ont des billets et je connais des personnes d'Ottawa, ou de la Nouvelle-Ecosse, qui les achètent au livret. On ne peut arrêter cette coutume.

L'hon. M. TANNER.

Ne vaut-il pas mieux s'efforcer de la régulariser, de la soumettre à un contrôle? Où est le principe en jeu quand nous légiférons de manière à permettre à John Smith d'acheter un billet et à empêcher Tom Jones? John Smith veut acheter un billet d'une course de Toronto; Tom Jones veut un billet d'une course anglaise. Le premier est irréprochable, bon chrétien, de bonne mœurs; l'autre est un criminel. Voilà ce que nous prétendons.

Nous avons essayé de la méthode qui consiste à rendre les gens vertueux par le moyen de la loi, et nous savons quel succès nous avons eu à l'égard du commerce des boissons enivrantes. Soyons donc logiques en ces matières. Certaines lois s'imposent à la conscience des gens qui veulent bien s'y soumettre; d'autres ne disent rien à leur conscience et ils refusent de les observer. On ne réussit qu'à faire des criminels avec les lois de cette dernière catégorie. En Amérique du Nord, les lois sur les boissons enivrantes ont fait plus de criminels que tout autre régime jamais imaginé; et nous fabriquons encore des criminels, tous les jours, en cherchant à exécuter des lois ayant pour objet d'empêcher les gens de parier sur un cheval. La police poursuit des gens qu'on appelle criminels, quand ils ne le sont pas. Ils ne demandent que la liberté.

L'honorable G. LYNCH-STAUNTON: Honorables sénateurs, j'ai eu le plaisir d'appuyer la mesure à l'étude, l'an dernier, et je me propose de recommencer. J'ai lu les arguments lancés contre le bill par cet orateur sans égal, ce Rupert de la dialectique, insurpassable pour l'éloquence judiciaire et la clarté de l'expression, dont on n'entendra plus la voix dans cette enceinte; et je suis fermement convaincu que le très honorable sénateur abordait le sujet avec des idées fausses. Il disait:

C'est, en réalité, l'apothéose absolue du hasard. Grâce à cette méthode, le hasard seul détermine les gagnants des lots, et, à cet égard, c'est la forme de jeu la plus dangereuse, la plus démoralisatrice.

Je m'étonne qu'un tel maître de la langue anglaise, qu'un homme qui saisissait si bien la signification des mots, soit tombé dans l'erreur de croire que ce bill favorisait le jeu. J'ai pris la peine de chercher au mot "gambling" (jeu) dans l'*Oxford Dictionary*, ce "trésor du pur anglais". Nulle part, je n'ai trouvé une définition qui s'appliquerait au cas actuel. Non seulement la définition ne s'y applique pas, mais le dictionnaire affirme que tous les jeux de hasard ne constituent pas ce qu'on est convenu d'appeler "le jeu" (gambling). Je vais lire la définition:

Jouer à des jeux de hasard pour de l'argent en engageant des mises indûment élevées; de miser une somme folle sur un événement fortuit.